

Introduction

Après l'échec de la communauté internationale à empêcher le génocide rwandais, la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique subsaharienne ont fait l'objet d'un intérêt grandissant et d'un nombre croissant d'initiatives. Avec le désengagement de la communauté internationale des questions africaines, en particulier après l'échec de l'intervention en Somalie en 1993, les États et organisations africains ont repris une grande partie de la charge du maintien de la paix et de la gestion de crise dans la région. Ils ont établi des institutions et des mécanismes pour traiter de la gestion de crise, mais tous, sans exception, se heurtent à des obstacles majeurs (financiers, opérationnels et, dans une certaine mesure, également politiques).

La communauté internationale a répondu à la volonté des États africains d'assumer la responsabilité de la gestion des problèmes de sécurité sur leur continent et a pris en compte leurs limites, en lançant un certain nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales visant essentiellement à renforcer les capacités de l'Afrique à prévenir, gérer et régler les conflits dans la région. Certaines opérations de soutien de la paix des Nations unies (ONU) ou dirigées par des pays africains ont bénéficié d'un soutien ad hoc décisif. Les principales initiatives de renforcement des capacités ont été bilatérales: la France, le Royaume-Uni et les États-Unis ont développé le plus avant leurs programmes d'aide visant à soutenir les capacités africaines.

Depuis le début des années 1990, ce qui est perçu comme un échec des politiques de développement et l'augmentation du nombre

de conflits violents dans la région, notamment internes, ont, dans une certaine mesure, exercé une pression accrue sur les politiques européennes à l'égard de cette région. L'effet perturbateur des conflits sur la région a des conséquences négatives sur les efforts de coopération et de développement que l'Union européenne (UE) déploie en Afrique. Il a également une incidence directe sur l'UE dans des domaines tels que les migrations et la criminalité organisée et, plus récemment, sur crainte que ne soient créés des « sanctuaires » pour les organisations terroristes. Cela a encore accentué la nécessité d'une politique européenne plus active et d'actions plus immédiates visant à contenir et à régler des conflits violents qui entravent les efforts européens et internationaux de soutien au développement de la région. L'opération *Artemis* menée par l'UE à Bunia (district de l'Ituri, République démocratique du Congo [RDC]), sous le commandement de la France, qui assumait la fonction de nation-cadre, a été considérée par de nombreux observateurs comme un test des capacités de l'UE à entreprendre et à réussir à diriger ce type d'opération militaire, ainsi que de sa volonté politique en la matière. L'importance de cette opération ne se limite pas à ses résultats immédiats, à savoir la stabilisation et la pacification de Bunia et de ses environs de sorte à permettre le retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), la reprise de l'aide humanitaire et à ouvrir la voie à la mission renforcée des Nations unies (MONUC) qui a pris le relais de l'opération *Artemis* le 1^{er} septembre 2003. Il est probable que les effets de cette opération se feront sen-

tir non seulement à l'intérieur de l'UE, mais également dans le cadre des relations de l'UE avec d'autres acteurs et partenaires, à savoir avec les pays et organisations régionales africains et sans doute davantage encore avec l'ONU, l'OTAN et les États-Unis.

Les chapitres 2 et 3 du présent *Occasional Paper* s'attachent respectivement aux causes profondes des conflits et de l'instabilité en Afrique subsaharienne¹ et aux divers efforts déployés à ce jour aux niveaux régional et international (bilatéral et multilatéral) pour renforcer les capacités régionales de l'Afrique en matière de prévention et de gestion des conflits internes et transfrontaliers. Le chapitre 4 traite de la politique de l'UE à l'égard de l'Afrique et de la manière dont l'UE tente de s'adapter et de relever les défis auxquels la région fait face. Le

chapitre 5 est consacré à l'opération *Artemis*, au contexte dans lequel elle s'inscrit, ainsi qu'à ses objectifs, son organisation et ses résultats. Le chapitre 6 analyse l'incidence de cette opération sur la politique de gestion de crise de l'UE et sur la politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD). Un autre chapitre a été ajouté à cette version révisée, lequel traite surtout de la crise au Darfour et de l'engagement de l'UE, notamment en ce qui concerne son appui à l'Union africaine (UA). Ce rapport s'achève sur quelques réflexions concernant les perspectives de la politique de gestion de crise de l'UE à l'égard de l'Afrique au lendemain de l'opération *Artemis* et les évolutions les plus récentes dans le domaine de la politique européenne en matière de sécurité et de défense.

¹ L'Afrique subsaharienne comprend 48 pays, à savoir tous les États africains, à l'exception des pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie).